

Au marché aux grains de Lille du 27 novembre, il y a eu une baisse moyenne de 1 fr. 11 cent. à l'hect.

Dimanche dernier, à l'occasion de la Sainte-Cécile, une messe à trois voix de Danjou a été exécutée à Sainte-Elisabeth, par la Société Chorale de la paroisse.

Cette messe, nous dit un correspondant, a été exécutée avec un ensemble remarquable. Plusieurs solos ont été très-bien chantés par MM. J. Frémont, ténor, et L. Pennel, basse.

On ne saurait trop encourager cette société qui, de formation assez récente — (elle compte à peine un an d'existence) — a déjà accompli de grands progrès sous la direction de son chef, M. Desbouvrie. Elle est appelée à prendre un rang honorable parmi ses sœurs en Sainte Cécile.

Le jeune Ernest Bonnay, qui obtint tant de succès à Roubaix, avec son instrument bois et palette dans un concert donné il y a quelques années, a débuté samedi à l'Eldorado, de Paris. Le public l'a rappelé jusqu'à trois fois.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audiences des 26 et 27 novembre 1867. Président, M. LALLIER; ministère public, M. FRANKLIN.

Deux propriétaires de Roubaix, prévenus d'avoir loué pour habitation des logements déclarés insalubres, sont condamnés chacun à 16 francs d'amende et aux frais du procès.

Henri Vandemersch, Jules Lechevin, Jules Desprez et Edouard Hoogvoet, le premier âgé de 17 ans, et les autres de 14 ans, sont accusés de s'être introduits, la nuit, dans une cave, à Roubaix, et d'y avoir volé du vin et des denrées. Vandemersch est condamné à un an de prison; les trois autres resteront quatre années dans une maison de correction.

Une fille de Roubaix, Marie Wardavoir, poursuivie pour crime d'infanticide, ayant été acquittée par la cour d'assises de Douai, comparait devant la police correctionnelle sous l'inculpation d'avoir, par son imprudence, occasionné la mort de son enfant nouveau-né. Elle est condamnée à deux ans d'emprisonnement.

### VILLE DE ROUBAIX.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 2 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

#### DU PAIN (suite).

Rétrins et fours des boulangers. Action du sel dans le pain. Rendement de la farine en pain. Cuisson. Quantité d'eau que doit renfermer le pain de bonne qualité. Comparaison entre le pain-bis bien cuit et rassis, le pain peu cuit, frais et chaud, et le pain altéré et moisi. Pains de luxe : pain de gruau, pain à café, pain moult, pain à soupe, pain regence, pain viennois. Pain de munition. Pain Mege-Moriers. Disposition intérieure des différentes parties d'un grain de blé. Comment on obtient le pain bis avec de la farine de très-bonne qualité et le pain blanc ou de première qualité avec la partie la moins nutritive du grain.

Recette. — Faire le pain sans levain de très-bonne qualité avec une économie de 40 o/o.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 4 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Boussole marine. Aiguille des boussoles. Usage et origine de la boussole. Déclinaison en différents lieux. Lignes isogoniques. Lignes sans déclinaison. Méridiens magnétiques. Parallèles magnétiques. Poèles magnétiques.

Recette. — Guérir les engelures.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## Dernières Nouvelles

### DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service particulier du Journal de Roubaix.

Berlin, jeudi 28 novembre.

Le représentant de Darmstadt a manifesté au Conseil fédéral le désir de voir entrer dans le système d'impôts de la confédération les parties de territoires restées en dehors.

La présidence a accueilli cette proposition.

Oldembourg désire abandonner à la confédération son administration postale et télégraphique.

Pour copie conforme : J. REBOUX.

### TRIBUNAUX

Le tribunal correctionnel de Paris (6<sup>e</sup> chambre), a jugé hier l'affaire du Corsaire. Ce journal était poursuivi pour avoir publié des articles traitant de matières politiques dans ses numéros des 15 et 18 novembre MM. Spoll, gérant du Corsaire et Schiller, imprimeur, étaient en cause. M. Fontaine de Rrainbouillet demandait une remise à quinzaine fondée sur l'état de maladie de M. Spoll. Le tribunal a

passé outre, et, après les réquisitions de M. l'avocat impérial Anlois et la plaidoirie de M. Dupuy pour M. Schiller, il a prononcé un jugement qui condamne chacun des prévenus à un mois d'emprisonnement par chaque contravention de plus. M. Spoll a été condamné à 500 francs d'amende, M. Schiller à 100 francs aussi par chaque contravention. Le journal le Corsaire est supprimé.

A l'audience de la même chambre, un jeune homme de 18 ans, élève de l'École des Beaux-Arts, a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende pour outrage à des agents dans l'exercice de leurs fonctions aux abords du cimetière Montmartre, le 2 novembre courant.

## FAITS DIVERS

— La commission impériale de l'Exposition universelle a voté les récompenses matérielles suivantes à ses principaux fonctionnaires :

M. Le Play, 100,000 fr.  
M. Tagnald, trésorier, 50,000 fr.  
M. Focillon, chef de service de la section française et commissaire général adjoint 25,000 fr.

M. Donnat, chef de service de la section étrangère et commissaire adjoint 25,000 fr.

M. Alphan est proposé pour 50,000 fr. comme ingénieur en chef du parc.

— Le Montieur parlait samedi de la petite république d'Andore dont l'origine est très ancienne. La superficie de cet Etat minuscule est de 560 kilomètres, la population de 5,137 habitants; la capitale Andore. La ville à 1270 habitants. Cette république paye tous les ans à la France 960 francs.

— Sous quelques jours, le dôme des Invalides sera entièrement débarrassé de tous ses échafaudages. Sa reconstruction s'étant faite pièce à pièce, on ne s'est pas aperçu que l'ancien dôme avait disparu.

— Les loups font de grands ravages dans plusieurs localités de l'arrondissement de Lunéville; les bergers ont été obligés de mettre des lanternes près de leurs parcs.

— Une révolution vient d'avoir lieu, non pas en Espagne, le fait est si habituel qu'on pourrait se dispenser de le mentionner, mais en France. Au fond, cette révolution n'est qu'une simple émeute et, qui pis est, une émeute de collégiens. Les élèves du collège de Rennes se sont mis en état d'insurrection. C'est samedi dernier, dans la soirée, que l'insurrection a éclaté. Elle était dirigée, naturellement, contre un maître d'études qui a failli trouver la mort en faisant respecter le principe d'autorité. Les petits révolutionnaires avaient enlevé leur tyran sous un matelas et allaient lui faire subir le sort de Tibère, lorsque l'arrivée du proviseur permit à l'infortuné de se dégager. La voix du proviseur ne fut cependant pas écoutée, et ce fonctionnaire dut parler de faire intervenir les troupes, à quoi les insurgés répondirent par ces fières paroles : Tant mieux ! cela nous donnera des armes.

La comédie a fini par l'expulsion de 34 élèves.

— Un escroc qui s'ennuie. — De nombreuses plaintes parvenues à l'autorité, signalaient un audacieux filou exploitant les marchands de vins chez lesquels il se présentait comme étant un voisin et demandant à emprunter dix, quinze ou vingt francs. On lui apportait, disait-il, un colis du chemin de fer, il avait à en payer les droits, et sa femme était sortie emportant, par oubli, la clef du secrétaire. Il donnait en garantie un billet de cent vingt francs souscrit à son ordre et s'y prenait de telle façon que ne voulant pas desobliger un voisin, bon nombre de marchands de vins s'étaient laissés prendre à cette manœuvre.

Hier, un nommé Charles M... tenant à la main un journal relatant ces faits, s'est présenté au bureau de police de la rue Folie-Méricourt : « Lisez, dit-il au chef de poste en lui tendant la feuille; c'est moi qui suis ce fameux filou que toute la police recherche. Comme je n'ai pas fait fortune, qu'il fait froid, que je suis dans la misère et que je m'ennuie, je préfère me constituer prisonnier plutôt que d'être arrêté sur la voie publique par les agents de la sûreté. Ils me connaissent, je suis repris de justice. L'hiver les affaires vont mal, j'aime mieux aller passer mon temps en prison. Le commissaire de police, après avoir procédé aux constatations nécessaires, a envoyé ce voleur à la préfecture.

Une correspondance adressée à l'Indépendance belge, de Saint-Thomas, 4 novembre, donne des détails sur l'ouragan des Antilles, le 29 octobre :

Un terrible cyclone se déclara vers midi.

Tandis que la fureur du vent et les vagues entraînaient les vapeurs et les divers navires qui remplissaient le port au milieu de nuées blanchâtres sillonnées par des éclairs répétés, les toits, puis les maisons tourbillonnaient dans les airs, des arbres énormes étaient déracinés et hachés, et des tremblements de terre répétés ajoutaient aux horreurs et aux périls de toute nature.

Cet horrible déchainement des éléments dura près d'une heure et demie. Il y eut alors un calme d'à peu près un quart d'heure, puis le vent passa subitement au sud-est avec un redoublement inouï de violence; les tourbillons et les éclairs s'

succédèrent avec une furie sans égale; les tremblements de terre se répétèrent; les navires ou sombrèrent ou furent écrasés les uns contre les autres, ou renversés la quille en l'air ou lancés sur les quais et sur les rochers; tous les quais furent emportés, tous les magasins inondés, toutes les maisons à moitié démolies ou culbutées... La plume est impuissante à redire ou à peindre les épouvantables horreurs de cette heure et demie et les désordres du port et de la ville. Vers trois heures et demie ou quatre heures, le cyclone avait cessé ses dévastations. La pluie tombait à torrents et la nuit couvrait de ses ténèbres cette scène de désolation.

Des deux vapeurs que la Compagnie générale transatlantique avait dans ce port, l'un, le Cacique, n'a souffert que des avaries partielles, grâce à un hasard providentiel, et a pu continuer son service; l'autre la Caravelle, démanté et ayant souffert des avaries considérables, a dû demeurer au port. Il partira demain pour se réparer au Fort-de-France. Ce navire, commandé par le capitaine Bourat, a eu le malheur de perdre plusieurs hommes et l'un de ses officiers, M. de Saint-Martin, mort victime de son courage et de son dévouement. Cet officier s'était, avec quatre hommes, jeté dans un canot, et, bravant la tempête, il sauvait les naufragés. Il revenait avec quatorze hommes qu'il avait arrachés à la mort et venait de ramener sain et sauf à son bord un officier espagnol, lorsque, écrasé sous une lame furieuse, son canot sombra. Un seul homme se sauva. Le corps de M. de Saint-Martin ne fut retrouvé que le lendemain soir et reçut aussitôt les honneurs de la sépulture.

Le capitaine du port de Saint-Thomas, M. Steinberg, périt également en tuant le dévouement et le courage de M. de Saint-Martin.

Des neuf vaisseaux français qui étaient sur rade, un seulement, le Jacmet, s'est miraculeusement sauvé et pourra reprendre la mer. Les autres ont sombré ou sont à la côte et ont perdu une partie de leurs équipages.

La compagnie royale anglaise Royal Mail a souffert des malheurs bien autrement lamentables. Le Columbian de la compagnie de Liverpool a sombré avec tout son changement évalué à un million de piastres. Le Rhône qui partait pour l'Europe, a sombré avec tout son chargement, ses passagers et son équipage. Le Wye a sombré et y perdu son capitaine et 58 hommes. Le Derwent et le Conway sont à côte. De plus, la factorerie de la Compagnie a été saccagée, brisée et emportée avec tous ses effets. Enfin, 21 navires anglais ont sombré ou sont à la côte. Parmi les premiers le British Empire, vaisseau immense de 3,000 tonneaux, a été démanté et faisait de l'eau; il vient à l'instant de sombrer. Son capitaine est mort lou.

En somme soixante-seize navires ont sombré, ou sont à la côte, ou considérablement avariés.

Si notre port a été le théâtre d'un pareil désastre, notre ville et nos champs, ou, pour mieux dire, nos montagnes ne présentent pas un spectacle moins désolant. Nos rues sont impraticables, obstruées qu'elles sont par des débris et des ruines de toute espèce, bois, toitures, arbres déracinés, etc. Tous les quais ont été enlevés et ont disparu sans laisser de traces. Le peu de culture qui se fait ici a été brûlé, haché; poules, ânes, bestiaux, bœufs, tout a péri. On dirait que le feu du ciel a passé partout. L'air est empesté de miasmes fétides qui pourraient bien plus tard avoir de terribles effets.

On a ramassé près de cinq cents morts trouvés ça et là ou rejetés par la mer; on compte plus de trois cents blessés. On trouve maintenant des membres épars, reste probable des requins qui rendent ce port si dangereux. Il est impossible de se faire une idée du mal et de la désolation. On évalue les pertes à quinze ou vingt millions de piastres.

Notre peuple, ainsi frappé, demeure calme et courageux. Le lendemain du désastre, il était à l'œuvre et il poursuit sans faiblesse comme sans murmures les réparations de ses maux. Après avoir héroïquement souffert le choléra, la fièvre jaune, la petite vérole, voici que de nouvelles et plus terribles épreuves lui sont envoyées, et il les subit dans le même silence et avec la même intrépidité.

Nous apprenons à l'instant que le cyclone a dévasté également l'île voisine danaise Saint-John et l'île voisine anglaise Tortola. Il aurait également visité Porto-Rico.

#### — On écrit de Madrid, au Droit :

A Aulia de los Caballeros, mercredi dernier, a été commis un crime qui a rempli d'horreur la population de cette ville, capitale de la province du même nom.

A onze heures du matin, trois individus pénétrèrent dans la demeure d'une dame dona Gutierrez, qui vivait en compagnie de sa niece, jeune fille de quinze ou seize ans; ils restèrent deux heures dans cette maison, se livrant à la plus odieuse des orgies, et au milieu de la nuit ils s'enfuirent, emportant une somme considérable et des bijoux d'une grande valeur.

Quand après minuit le garde-nuit s'aperçut que la porte était ouverte il pénétra dans la maison, dona Gutierrez était étendue au milieu d'un mare de sang, et son corps avait été criblé de coups de poignard.

La jeune fille n'était pas morte encore; malgré son état déplorable, elle a pu donner des indications qui ont mis la justice sur les traces des assassins.

Les environs de Lucéna, en Andalousie, sont consternés par la présence d'un bandit fameux qui, sous le nom de *el Visco de Benameji*, commet impunément des vols et des assassinats sans que la garde civile puisse l'atteindre.

Un autre bandit non moins fameux, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, Pacheco, continue ses exploits dans les environs d'Ecija. Ce Pacheco fait le désespoir de la garde civile.

Lundi dernier, celle-ci crut pouvoir s'emparer de lui, elle alla se mettre en embuscade non loin d'un puits où Pacheco avait l'habitude de faire abreuver son cheval. Le bandit vint en effet, mais il put s'enfuir et s'échapper sain et sauf aux coups de feu qui furent tirés sur lui.

— Un journal de Charlevoix rend compte d'une catastrophe épouvantable qui a répandu la désolation jeudi matin, à Thuin.

Un incendie s'est déclaré dans une maison en bois, appartenant à M. Sorriaux qui en habite une partie. Les époux Hau-nont et leurs cinq enfants occupaient l'autre moitié, pendant que leur bateau était en réparation au chantier, près de l'église de la Ville-Basse. C'est dans ce dernier quartier que le feu a éclaté avec une violence sans pareille pendant que la mère était sortie pour aller chercher du lait et que le père se rendait à la besogne avec l'aîné de ses enfants, laissant les quatre autres au lit, le plus âgé ayant environ sept ans et le plus jeune neuf mois.

Malgré les secours empressés de la population qui était accourue aux premiers cris, il fut tout à fait impossible d'arracher ces petits malheureux à la mort horrible qui les menaçait.

L'élément destructeur, alimenté par le bois goudronné, exerça ses ravages avec une rapidité effrayante, la toiture s'effondra et ensevelit le tout.

Les expressions manquent pour dépeindre la scène horrible qui se passa lorsque les parents arrivèrent sur les lieux du sinistre.

Le malheureux père voulait s'élaner dans les flammes et serait infailliblement devenu une cinquième victime sans l'énergie des personnes présentes à ce drame émuant.

Lo.squ'on commença à déblayer pour rechercher les cadavres, jamais on ne vit spectacle plus navrant. Les corps de ces pauvres petits êtres étaient tout à fait méconnaissables et complètement carbonisés. On ne peut préciser la cause de ce sinistre. On suppose généralement que le feu se sera communiqué à une marmite de goudron qui était placée sur le poêle. Les pertes matérielles sont peu importantes.

## MENUS PROPOS.

Il y a peu de temps encore, le journalisme était l'apanage d'une classe exclusive de la société. A l'heure présente, un homme n'est jamais sûr de ne pas écrire dans les journaux. Un marchand de denrées coloniales est tranquillement chez lui, en train de manger une omelette. Trois hommes entrent, ouvrent ses tiroirs, bouleversent ses papiers, pénètrent jusque dans sa table de nuit, saluent et s'en vont. Le marchand de denrées achève peut-être son omelette, mais il se hâte de publier dans une feuille du soir une lettre, dans laquelle il demande le sens exact de cette apparition.

L'administration qui n'aime pas qu'on l'interroge lui répond par un Communiqué, et même par un avertissement pour peu qu'il insiste, et voilà un homme uniquement occupé la veille à frotter son doigt dans sa gelée de groseille afin de savoir si elle est assez sucrée, qui passe tout à coup polémiste, et peut à la rigueur se trouver, en vertu de la loi sur la presse, suspendu pendant deux mois au-dessus de ses pots de confitures.

Telle est la situation faite à M. Chaulet, qui n'est pas marchand de denrées coloniales, mais qui est docteur médecin. On soupçonnait son appartement de receler un dépôt d'armes. On a trouvé chez lui trois bistouris. Il est vrai que ce mot « dépôt d'armes » est élastique comme un clown anglais. Il suffit qu'un homme ait dans son buffet une douzaine de couteaux pour qu'il puisse être établi qu'il recèle un dépôt d'armes. Les trois bistouris de M. Chaulet eux-mêmes prêtent pour le législateur à une certaine équivoque, puisque servait généralement à ouvrir des corps ils peuvent avoir été gardés pour l'ouverture du Corps législatif.

Le docteur dont nous parlons n'en a pas moins adressé aux feuilles du soir une réclamation qui lui a valu une vive réplique signée *Communiqué*, dans laquelle on lui raconte qu'il n'y a pas le plus petit mot à dire, attendu que ces papiers ont été régulièrement bouleversés, en vertu d'une commission rogatoire. Il paraît que quand la commission n'est pas rogatoire, on a le droit de réclamer; mais quand elle est rogatoire, on viendrait à domicile vous tremper tous les matins la tête dans un seau d'eau froide, que vous n'auriez pas à manifester le moindre malaise.

L'aligne le plus surprenant de cet article administratif, c'est le dernier où après avoir expliqué la situation, notre confrère *Communiqué* (Ernest) ajoute avec la sérénité qui n'appartient qu'à ce rédacteur :

« On voit quel crédit il faut accorder aux allégations de M. Chaulet. »

Cette phrase est grande, sinon comme le monde, au moins comme le demi-monde. Voilà un particulier que trois hommes mal mis sont venus réveiller le

matin, ce qui lui fera dans l'esprit de son concierge un tort peut-être irréparable; on a, en outre, culbuté inutilement son buvard et inspecté sans résultat ses ordonnances médicales, et au lieu de lui faire des excuses publiques, on trouve encore moyen de l'insulter dans les journaux, en déclarant à soixante mille exemplaires qu'on ne doit accorder aucune confiance à ses allégations.

Que j'aie dire d'un monsieur honorable et pur de toute condamnation judiciaire, que ses affirmations ne méritent aucune confiance, c'est à qui s'écriera sur son passage :

— Est-il impertinent et mal élevé ce chroniqueur-là !

Sans compter que le monsieur n'enverra probablement le lendemain matin deux témoins boutonnés jusqu'au menton, et que s'il a la veine de me tuer, il sera acquitté par acclamation et à l'unanimité plus deux voix. Mais *Communiqué* (Ernest) n'est pas un journaliste ordinaire. Si M. Chaulet, décidé à le punir de sa grossièreté, lui adresse la lettre suivante :

« Monsieur,

« Vous voudrez bien choisir deux de vos amis qui s'entendront avec les miens au sujet de l'injure grave contenue dans votre dernier article. »

Jamais il ne parviendra à amener son insulteur sur ce terrain. Il est assez singulier cependant que la loi Tingry nous force à signer nos articles, et que l'administration se dispense ainsi de signer les siens. Au moment où le *Communiqué* avertit impunément le public qu'il ne faut pas croire un mot de ce qu'écrivent M. Chaulet, il pouvait tout aussi facilement raconter que d'ailleurs il avait l'habitude d'aller voler toutes les nuits le plomb de plusieurs gouttières et qu'il le vendait ensuite aux regrattiers du voisinage.

Les tribunaux prononcent assez bien de condamnations contre les journaux. Je suis persuadé que s'ils remplaçaient leurs articles sérieux par de fortes polissonneries, les journalistes seraient poursuivis bien moins souvent. J'en juge au moins par les articles qu'on punit et par les livres qu'on permet. Vous en trouverez un qui se vend ouvertement chez tous les libraires; c'est celui qui a pour titre :

LE GRAND ET PARFAIT ORACLE DES DAMES ET DES DEMOISELLES, PAR DEMANDES ET RÉPONSES.

On y trouve « tout ce qui intéresse le beau sexe dans les trois états de fille, femme et veuve. » Pas de nom d'auteur. La préface dit que cet ouvrage est un « Mentor. » Il ne coûte que dix sous. On voit que les Mentors ont singulièrement baissé de prix depuis Télémaque. Encore un peu et un Mentor ne coûtera pas plus cher qu'un omnibus.

## COMMERCE

Liverpool, 27 novembre. (Dépêches de la maison Robert Fauke et Cie.)

Marché toujours calme; ventes, 8,000 balles; tair jumel, 91 1/4.

28 novembre. Marché faible. ventes environ 10,000 balles, good middling louisiana 8 1/4.

## COURS DE LA BOURSE

Du 28 Novembre 1867

Cours de ce jour Cours précédents

4 1/2 ..... 69 20 — 3/16 69

3 1/2 ..... 98 50 — 4 1/2 98 50

## DE LA SUSCRIPTION DES LETTRES.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple : Valence (Espagne), Valence (Provence), Grenade (Espagne), Grenade - sur - Garonne (Haute-Garonne). Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Il existe dans la salle d'attente des bureaux de poste un autre tableau intitulé : *Instructions relatives à la fermeture et à la rédaction de la suscription des lettres*, donnant à ce sujet tous les renseignements que peut désirer le public, au moyen d'une série de modèles variés qu'il n'aura qu'à reproduire suivant les circonstances.

Les lettres sur la suscription desquelles se trouvent indiquées soit par un timbre, soit par une mention manuscrite, le nom et le domicile de l'expéditeur, sont renvoyées dans un court délai, à leur auteur, sans avoir été ouvertes, quand la distribution n'a pu en être effectuée pour une cause quelconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non-distribution, le renvoi d'une lettre sur la suscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom ni son domicile, doit fournir ces indications dans l'intérieur de sa lettre même. Ce renvoi lui est fait après ouverture de la lettre.